

PRÉFET DU MORBIHAN

DEMANDE D'AUTORISATION DE MOUILLAGE sur Domaine Public Maritime

Direction
départementale
des territoires
et de la mer

JE SOUSSIGNE : Nom : Prénom (1) :
Né(e) le : Prénom (2) :
à :

Nom de la Société :
N° SIREN : Nom du gérant :

délégation à la mer et au
littoral

Adresse principale :
Commune : Téléphone :

service aménagement mer et
littoral

SOLLICITE : L'autorisation de mouiller un corps-mort
sur la commune de : Secteur :

unité lorient littoral

Pour un bateau de : Pêche Plaisance Vedette commerciale
Vedette assurant un service public de transport

CARACTERISTIQUES DU BATEAU

Nom du bateau : Longueur :
Quartier – N° d'immatriculation :

TARIFS 2013 (Etablis par France Domaine 56)

PECHE : **TAXE FIXE** : 127 €

PLAISANCE : **TAXE VARIABLE** : Bateau < à 10 m : 30,06 €/ml avec un minimum de 127 €
Bateau de 10 m à 12,50 m : 397 €
Bateau > à 12,50 m : 30,06 €/ml

VEDETTES COMMERCIALES : 2 515 €

VEDETTES ASSURANT UN SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT : tarifs bateaux plaisance

**POUR LE PAIEMENT ATTENDRE L'AVIS DE LA
TRESORERIE GENERALE DU MORBIHAN**

**Je m'engage à régler la redevance annuelle domaniale telle que fixée par le
barème,**

A,

le

Signature

Horaires d'ouverture :

Siège – 8, rue du Commerce

9h à 11h30 et 14h à 16h30

adresse Service :

1, boulevard Adolphe Pierre

56100 Lorient

téléphone :

02 97 64 85 22

télécopie :

02 97 64 85 03

courriel :

ddtm@morbihan.gouv.fr

Joindre photocopie de :

→ l'acte de francisation : photocopies pages 1,2 (caractéristiques), 3 ou 4 ou 5 (propriétaire)

→ et le titre de navigation : photocopies pages 15 ou 21 (immatriculation) et pages suivantes si
changement de port d'attache

→ ou de la carte de circulation

→ le plan de situation du mouillage

Fiche à compléter et à retourner à :

D.D.T.M. du Morbihan – Service Aménagement Mer et Littoral – Unité Lorient Littoral –
1, Bld Adolphe Pierre – 56100 LORIENT

Vous devez renseigner l'intégralité des rubriques. Les informations recueillies seront traitées par informatique conformément
aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit
d'accès et de rectification que vous pouvez exercer auprès de la D.D.T.M. du Morbihan. La Délégation à la Mer et au Littoral,
France Domaine 56 seront destinataires des informations lors de l'instruction du dossier.